



Note d'information sociale

Evolution du protocole sanitaire

Septembre 2020

Depuis quelques semaines, suite à une recrudescence du nombre de cas de COVID-19 ainsi qu'une augmentation du nombre de clusters sur l'ensemble du territoire, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a publié un avis le 14 août formulant une évolution des mesures de prévention à mettre en œuvre dans les espaces clos, et notamment dans les milieux professionnels.

- **Porter un masque dans les espaces clos et partagés** (salles de réunion, open-space, couloirs, vestiaires, bureaux partagés etc.). Dans le cas du bureau individuel, le port du masque ne s'impose pas dès lors qu'il n'y a qu'une personne présente.
- **Appliquer les mesures barrières complémentaires** : la distanciation physique, le lavage régulier des mains (savon ou gel hydro alcoolique), le nettoyage et la désinfection des surfaces de travail, l'aération des locaux ...
- **Privilégier le télétravail** afin de limiter les risques de contamination (dans les transports publics et en cabinet).